

Un partenariat pour valoriser les découvertes archéologiques

Le Département de Vaucluse et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) ont signé une convention pour la détection, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine archéologique.

Publié le 08 juillet 2022



Ce partenariat a été officialisé par Dominique Santoni, Présidente du Département, Elisabeth Amoros, Vice-présidente chargée de la Culture, Culture Provençale et du Patrimoine ainsi que par Dominique Garcia, Président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP). D'une durée de trois ans, cet accord va permettre de développer une collaboration scientifique s'appuyant sur la fine connaissance du territoire acquise par le Service départemental de l'archéologie. L'occasion aussi d'officialiser une collaboration de longue date entre les archéologues départementaux et leurs homologues de l'Inrap, qui a permis notamment un projet collectif de recherche des atlas topographiques des villes de Gaule méridionale.

Un travail collaboratif

Pour l'INRAP, la convention répond à une volonté de travail collaboratif avec les acteurs locaux que sont les services archéologiques des collectivités. Les champs couverts concernent l'activité opérationnelle (diagnostics et fouilles), la collaboration scientifique mais aussi les collections archéologiques, qui seront à l'horizon 2025 rassemblés et accessibles à la communauté scientifique au sein du future Pôle de recherche et de conservation du patrimoine vaclusien (un site en construction par le Département à Agroparc, à Avignon). Autres domaines concernés : la formation des agents et la valorisation des travaux menés conjointement (expositions, publications, conférences...)

Les missions du Service archéologique départemental

Ce service protège et conserve les vestiges archéologiques éclairant notre passé tout en accompagnant les projets d'aménagement. Il réunit six archéologues dont les spécialités couvrent les différentes périodes. Ils interviennent en amont des projets de construction ou d'aménagement privés ou publics susceptibles de porter atteinte au patrimoine archéologique, enfoui ou bâti. C'est ce qu'on appelle « l'archéologie préventive ». Son but est d'assurer la sauvegarde par l'étude d'un patrimoine fragile. Dans un premier temps, les archéologues, à la demande des services de l'Etat ayant instruit le projet, réalisent un diagnostic. Il consiste à identifier et à caractériser les éventuels vestiges présents sur l'emprise de l'aménagement. La valeur et l'intérêt du site menacé sont évalués grâce à des sondages, généralement sous forme de tranchées. Après les observations sur le terrain, la phase dite « de post-fouille » vise à analyser, étudier et interpréter les données collectées qui sont présentées dans un document de synthèse : le rapport final d'opération.



Dans un second temps, après avis d'une commission d'experts sur le rapport de diagnostic, une fouille peut être prescrite par l'Etat pour approfondir les observations. Tous les vestiges sont alors fouillés minutieusement par les archéologues et documentés afin d'être étudiés et présentés dans un rapport final d'opération. La fouille peut être confiée au service départemental d'archéologie, à l'INRAP et à des opérateurs privés. Le service départemental en réalise peu et concentre ses moyens à l'étape du diagnostic. Entre 2016 et 2020, treize fouilles préventives ont été prescrites en Vaucluse, tous opérateurs confondus.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09